

CORONAVIRUS : LA LNR PREND ACTE DES MESURES SPECIFIQUES RELATIVES AUX EVENEMENTS SPORTIFS INSCRITES DANS LE PLAN DE DECONFINEMENT

PARIS, LE 28 AVRIL 2020

Le Bureau de la Ligue Nationale de Rugby, réuni ce jour, a pris acte des mesures spécifiques aux événements sportifs inscrites dans le plan de déconfinement présenté par le Premier Ministre Edouard Philippe devant l'Assemblée Nationale.

Le Bureau évoquera avec les Présidents de Clubs de TOP 14 et PRO D2, dont la réunion est prévue demain après-midi, l'impact des principes présentés par le Premier Ministre sur le scénario 2 qui prévoyait l'organisation de Phases Finales fin Août pour clôturer la saison 2019-20 avant le démarrage de la saison 2020-2021.

La Ligue Nationale de Rugby et toutes les parties prenantes du rugby professionnel font du strict respect des consignes sanitaires des pouvoirs publics une priorité absolue. Les modalités de reprise sportive et économique de la saison 2020-2021 seront définies dans ce cadre.

Les Présidents de clubs de rugby professionnels se réuniront demain après-midi pour faire le point sur ces sujets et la Ligue Nationale de Rugby présentera dans les prochains jours au Ministère des Sports sa proposition de protocole médical, de réathlétisation, de préparation et de calendrier de reprise des compétitions.

Un Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby sera convoqué à l'issue de ce processus pour fixer les modalités de clôture de la saison 2019-2020 et de commencement de la saison 2020-2021.

CONTACT PRESSE - Thibault Brugeron – thibault.brugeron@lnr.fr – 01 55 07 87 51